

**MODIFICATION DES TARIFS DE L'IDEETHEQUE**

Par délibération 133x21 du 26 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'activités à l'idéethèque et adopté des tarifs précisant qu'ils étaient appliqués aux activités du Centre d'Animations et de Loisirs Municipal (CALM) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, dans l'attente de l'ouverture de l'idéethèque.

Aujourd'hui l'idéethèque est ouverte et l'organisation des activités dans les espaces dédiés se précise et prend forme.

Afin de mieux renseigner les agents régisseurs des recettes de l'idéethèque pour leur mission de paramétrage de billetterie, une clarification des tarifs est préconisée.

Par ailleurs, dans un contexte économique difficile et financièrement contraint, il est proposé que le tarif de l'activité « cuisine » soit réévalué. Il est également proposé de créer un tarif pour la programmation de « Nocturne à l'ID Geek ».

De ce fait, il s'avère nécessaire de modifier la délibération pré-citée. Les tarifs sont désormais définis en fonction du matériel et (ou) des salles mis à disposition.

Par conséquent, il est proposé de mettre en place 6 tarifs différents :

- Un tarif à 5€ de l'heure pour des activités ne nécessitant ni matériel, ni fournitures pour les salles d'activités ID 2 et ID Danse

Ce tarif vaut également pour les activités en accès libre de l'espace numérique (IDGeek)

- Un tarif à 6€ de l'heure pour des activités ne nécessitant ni matériel, ni fournitures pour les salles d'activités ID 1, ID 3, ID 4 et ID 5

- Un tarif à 10€ de l'heure pour des activités nécessitant du matériel ou des fournitures non périssables pour les salles d'activités ID 1, ID 2, ID 3, ID 4 et ID 5

- Un tarif à 20€ de l'heure pour des activités nécessitant du matériel ou des fournitures périssables pour la salle d'activité ID Cuisine

- Un tarif de 10€ les 30 minutes pour les activités de réalité virtuelle, en accès limité et sur inscription, de l'IDGeek.

- Un tarif de 20€ pour les nocturnes de l'ID Geek (20h-02h), en accès limité et sur inscription.

Inscription et paiement s'effectueront en ligne avec la mise en place de frais d'inscription à l'activité au tarif de : 1€

Certaines activités peuvent être annulées en fonction du nombre d'inscrits comme mentionné ci-dessous :

- Annulation possible des activités à 5€ de l'heure à moins de 5 inscrits (hors IDGeek)
- Annulation possible des activités à 6€ de l'heure à moins de 5 inscrits
- Annulation possible des activités à 10€ de l'heure à moins de 3 inscrits
- Annulation possible des activités à 20€ de l'heure à moins de 4 inscrits

De ce fait, dans le cas d'annulation d'activités en raison du nombre d'inscrits et pour faciliter le remboursement aux usagers, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le régisseur des recettes idéethèque à procéder directement aux remboursements par virement bancaire des usagers qui auraient réglés ces mêmes activités.

Les remboursements pour cause d'annulation du cours par manque d'inscrits figureront dans les bordereaux de recettes de l'idéethèque.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

Vu l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

- APPROUVE les tarifs de l'idéethèque et les conditions d'application
- AUTORISE le régisseur des recettes à procéder au remboursement des usagers dans le cas d'annulation d'activité due à l'insuffisance d'inscription
- PRÉCISE que les tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2022

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 29

CONTRE 0

ABSTENTION : 6 - M. AMARO – FIORILE REYNAUD – CABRAS – DELAVEAU –  
SCAMARONI– GORLIER LACROIX

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme  
Les Pennes Mirabeau, le 1<sup>er</sup> Juillet 2022  
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI